



Achat d une parcelle communale

Par **gege**, le **04/06/2010** à **08:32**

Bonjour,

Je veux acheter une parcelle communale, j ai une promesse d'achat signée du vendeur et de moi meme, avec le numéro de la parcelle, la superficie, le prix au m² et le prix total.

Que vaut cette promesse d'achat ?

Je vous en remercie d'avance.

Par **aliren27**, le **04/06/2010** à **12:43**

Bonjour,

cela veut dire que vous vous engagez à acheter cette parcelle sans aucun moyen de vous dédire. C'est la différence avec un compromis de vente.

Cordialement
aline